



**HAL**  
open science

## L'urbanisme, ou le refoulement de la normativité

Daniel Pinson

► **To cite this version:**

Daniel Pinson. L'urbanisme, ou le refoulement de la normativité. Territoires en Mouvement, 2018.  
halshs-01730562

**HAL Id: halshs-01730562**

**<https://shs.hal.science/halshs-01730562v1>**

Submitted on 12 Jun 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## L'URBANISME, OU LE REFOULEMENT DE LA NORMATIVITE

par Daniel PINSON, Professeur émérite

Laboratoire LIEU (EA 889) Aix-Marseille Université

[daniel.pinson@univ-amu.fr](mailto:daniel.pinson@univ-amu.fr)

(Version auteur de l'article publié dans la revue Territoire en Mouvement :

<https://journals.openedition.org/tem/4507> 12 mars 2018)

### *Résumé :*

L'urbanisme partage avec d'autres disciplines, aussi éloignées que le droit et la médecine, une normativité évidente ; cependant, cette particularité, si elle est assumée par ces derniers domaines, l'est beaucoup plus difficilement par l'urbanisme, qui, lorsqu'il n'est pas remis en cause comme discipline, semble se partager entre les énonciations qui en font une approche scientifique, consolidant ainsi une meilleure connaissance des territoires (les études urbaines), et les propositions qui prétendent orienter leurs transformations dans le sens de leur amélioration (les activités de projet). Cette distinction est accusée, dans le cas français, par une organisation académique clivante.

### *Mots clés :*

urbanisme, neutralité axiologique, normativité, diagnostic, projet

### *Article Title :*

PLANNING, OR THE DISCHARGE OF NORMATIVITY

### *Abstract :*

Planning shares with other disciplines, as distant as law and medicine, an obvious normativity. But this peculiarity, fully adopted by the latter domains, is much more problematic in urban planning. Urban planning, when it is not disputed as a discipline, seems to be divided between the analyses making out of it a scientific approach which consolidates a better knowledge of the territories (urban studies), and proposals aimed at orienting transformations of these territories towards their improvement (project activities). This distinction is enforced in the French case by a cleaving academic organization.

### *keywords*

Planning, axiological neutrality, normativity, diagnosis, project

*La plus haute tour du monde se dresse  
dans la nuit comme la flèche d'une cathédrale énorme  
- non, vous avez raison, elle se dresse plutôt  
comme une monstrueuse plante carnivore,  
enfonçant profondément ses racines dans le sable du désert...*  
Jérôme Ferrari  
(p. 151 sq. de *Le principe*, roman, 2015)

La présente réflexion prend appui sur un premier article paru dans la revue anglophone *Futures* (D. Pinson, 2004) : *“Urban Planning : an 'undisciplined' discipline ?”*. Si ce texte s'inscrivait dans le cadre de contributions sur l'interdisciplinarité, il appréhendait cette dernière parmi d'autres aspects de l'urbanisme, notamment son statut, son originalité, ses voisinages, son organisation, sa reconnaissance, etc. Il contenait aussi une invitation à mettre en évidence un cadre de pensée théorique propre à l'urbanisme. Depuis 2004, la poursuite du débat dans le milieu académique comme dans la profession (publication par le *Moniteur*, en 2006, d'un « Référentiel métier » rédigé par l'OPQU<sup>1</sup>, lui même créé en 1998), mais aussi mon expérience d'enseignant chercheur, tant en France qu'à l'étranger<sup>2</sup>, m'ont permis d'avancer dans ma réflexion sur la formation en urbanisme, comme sur la place de ce dernier dans le panel des disciplines académiques.

La question qui sera au cœur de ce texte concerne le rôle que joue la normativité en urbanisme et la relation déséquilibrée qu'elle entretient avec l'objectivité, perçue comme garantie du caractère scientifique de ce qui est enseigné dans le domaine. Par normatif j'entends tout ce qui ressortit à ce qui devrait ou pourrait être et qui renvoie par conséquent au monde des valeurs, moins à ce qui relève du régime du vrai, réservé à la démarche scientifique, qu'à ce qui a trait au bon, voire au « bien commun », pour une communauté vivante composés d'êtres aux intérêts possiblement divergents. Si la normativité imprègne, comme naturellement, le monde de la pratique professionnelle, il n'en est pas de même dans la recherche et l'enseignement universitaire de l'urbanisme. Ici, l'exigence scientifique assure leur crédit aux disciplines d'analyse, cependant que leur caractère intrinsèquement normatif tend à disqualifier les activités de projet. Ceci est d'autant plus affirmé que la formation en urbanisme est encore amplement coupée, en France (à la différence de bien d'autres pays européens et mondiaux) d'un des lieux principaux de formation des praticiens de l'urbanisme : les écoles d'architecture.

## 1. L'URBANISME, UNE DISCIPLINE ?

L'urbanisme n'a cessé de poser question quant à son statut. Mais en est-il autrement pour d'autres disciplines, à l'exemple de cette « physique sociale » d'Auguste Comte qui deviendra sociologie tout en se confondant souvent avec l'anthropologie chez Marcel Mauss ou en se déclinant ou en se subdivisant, comme bien d'autres disciplines, en sociologie urbaine, de l'habitat, et maintenant de l'énergie ?

---

<sup>1</sup> Office Professionnel de Qualification des Urbanistes

<sup>2</sup> En école d'architecture (Nantes, 1974-1994), puis à l'université (IUAR, Aix-Marseille, 1994-2014) notamment comme coordinateur du Master Erasmus Mundus EURMed (Etudes Urbaines en Régions Méditerranéennes, 2007-2013) associant à l'Université d'Aix-Marseille, les universités de Gênes (UTL), Lisbonne et Séville.

### 1.1. Les résistances à penser l'urbanisme comme discipline

Au fil d'une histoire que nous n'aborderons pas ici, l'urbanisme a fini par se situer, selon Alain Bourdin, « entre instrument de gouvernement et domaine d'activité spécifique ». Cette position illustre, dit-il, « l'incertitude [qui] règne sur les limites et le statut des savoirs de l'urbanisme ». Dans sa tentative de sérier ces savoirs hétérogènes, l'auteur distingue des savoirs opérationnels (« recettes » et « tours de main », au mieux « outils » et « expérience »), des « doctrines » dont la validité scientifique est contestée par leur visée normative, et enfin une « science de l'urbanisme », visée de I. Cerda jugée inaccessible. Ainsi le foisonnement brouillon de l'urbanisme, traversé par les tâtonnements et les jugements de valeur, rend problématique, malgré ses vellétés scientifiques, une « élaboration théorique », à « l'interface entre l'action et la science » (A. Bourdin, 2015), permettant d'en faire une discipline à part entière.

Le parallèle avec la médecine, si « commun » soit-il, est pourtant éclairant à ce sujet. Par ses progrès, dont beaucoup lui ont été inspirés par des sciences voisines (biologie...), elle a contribué à infléchir la rigidité du modèle scientifique dominant inspiré de la physique. Mettant au premier plan les exigences de l'éthique, elle a introduit dans la pratique scientifique la question troublante des valeurs. Ainsi le Nobel de médecine Jacques Monod avait-il souligné, dans *Le hasard et la nécessité*, en quoi, malgré « l'austère censure posée par le postulat d'objectivité » et du fait que « les êtres vivants réalisent et poursuivent un projet », il y avait urgence à fonder « une nouvelle alliance » (ce dont s'occuperont I. Prigogine et I. Stengers, 1979), car « l'action met en jeu, ou en question, la connaissance et les valeurs » (J. Monod, 1971). Cette « éthique de la connaissance », Edgar Morin en a fait le sujet qui parachève son immense *La Méthode* (1977-2004). Toutes ces évolutions de la pensée scientifique traduisent la prise de distance avec le régime de vérité imposé par la science moderne du début du XXe siècle. Cependant l'influence de son implacable tribunal faisant le tri entre la science et la non-science est loin d'avoir disparu.

Cette question des valeurs, justement, n'est pas esquivée dans les « Cinquante thèses sur l'urbanisme ... » de Raphaël Fischler, directeur du département d'urbanisme de Mc Gill à Montréal. Elles sont explicitement mentionnées, parmi les « Thèses sur le contenu et les usages de l'urbanisme », immédiatement après celles qui définissent principalement l'urbanisme : l'« activité de conception » (thèse 11) et l'« activité politique » (thèse 12). Ainsi Fischler affirme-t-il, sans ce sentiment coupable que l'on perçoit chez les collègues français : « L'urbanisme est façonné par des valeurs » (thèse 13) (R. Fischler, 2015).

### 1.2. L'urbanisme, une partie des études urbaines ?

Dans une contribution récente, des chercheurs canadiens de l'INRS ont approfondi, pour le Québec, les rapports de proximité entre les études urbaines et l'urbanisme. Ils avancent notamment que ces « deux compagnons de route » « ont évolué en parallèle, voire en réaction l'un contre l'autre. Cependant, dans le domaine de la recherche, l'urbanisme est considéré comme un sous-champ des études urbaines, au même titre que les autres disciplines constitutives des études urbaines. » (S. Breux, J.-P. Collin, G. Cloutier, C. Poitras, 2015).

Le « stéréotype » que mentionnent ces chercheurs, celui de l'urbaniste qui « améliore la ville » et du spécialiste en études urbaines « qui la comprend », recouvrent des réalités qui, tout en étant plus ou moins confondues dans les formations en urbanisme, dictent deux postures : la première tendue vers le projet, par conséquent vers une catégorie particulière de l'action, contenue dans la conception-réalisation, de plus en plus entremêlée à sa gouvernance, la seconde vers l'observation et le constat, donc une mise

à distance des réalités spatiales aux fins d'en dévoiler les mécanismes derrière les pièges de l'évidence. Si nous poussons ce raisonnement jusqu'à la caricature, l'urbanisme est redevable aux études urbaines de sa part de vérité et, du fait de cette dépendance, d'une part, et de la normativité qu'implique l'action vers laquelle il est tendu, d'autre part, il ne serait qu'une « sous-discipline », de la même façon que l'aménagement a pu figurer, en France, au CNU (Conseil National des Universités), comme sous-section de la géographie. Ce n'est pas la position d'autres collègues nord-américaines (USA), Victoria A. Beard et Victoria Basolo (2009). A les en croire, le planning dispose d'un cadre de pensée autonome sur lequel les spécialistes américains s'accordent et qui serait celui de la « connaissance-action » élaboré par John Friedman (1987). Dans un développement instructif, elles montrent comment cette base s'est imposée tant aux *planners* qu'aux instances académiques nord-américaines, avec plus d'un siècle de retard sur la sociologie, l'une des sciences sociales les plus anciennes aux USA.

Certes, ce socle théorique, auquel font référence ces deux collègues, ce que Friedman appelle son « modèle transactionnel de planification sociale » (*a transactive model of social planning*), se rapporte bien plus à la dimension socio-économique et politique de l'urbanisme (le *planning*), qu'à sa dimension spatiale (le *design*). Restriction ou déséquilibre que regrettent les auteures et dont elles pensent qu'ils doivent être corrigés. Friedman lui-même le reconnaît, renvoyant son lecteur, à la fin d'une synthèse présentant son modèle (élaborée à l'occasion d'une correspondance avec Manuel Castells), vers le manifeste de Allan Jacobs and Donald Appleyard, théoriciens dont il souligne l'autorité en matière de *design*<sup>3</sup>.

Dans ce classique qui, après le travail de Kevin Lynch sur la « bonne ville » (*Good City Form*, 1981, malheureusement non traduit en français), dessine les cinq principes d'un modèle d'après la charte d'Athènes (*livability; identity and control; access to opportunity, imagination and joy; authenticity and meaning; open communities and public life; self-reliance; and justice*), s'annonce une autre « manière de penser la ville », dont on repère des accents similaires dans les recherches faites en Europe. Ses effets concrets ne sont pas excessivement difficiles à trouver dans les paysages urbains à travers le monde, bien que la financiarisation de l'économie ait conduit plus sûrement à l'érection de tours qu'aux « villes à échelle humaine » proposées, concrètement et théoriquement, par Jan Gehl (2012).

Au demeurant, même s'il traverse des crises, l'urbanisme est reconnu comme discipline académique en Amérique du Nord et si, comme le notent V. A. Beard et V. Basolo, son agencement institutionnel varie au gré de l'histoire des disciplines voisines dans telle ou telle université (*School of Architecture and Planning, College of Environmental Design, School of Planning and Public Policy...*, voir notamment *Planetizen : <https://www.planetizen.com/topschools>* ), on y voit cohabiter, au sein de *Departments of Urban Studies and Planning* d'appellations très diverses, et souvent parmi beaucoup d'autres spécialisations, l'*urban planning* et l'*urban design*.

### 1. 3. L'urbanisme, une discipline de l'action ?

Pour en rester au plan des définitions, celle, assez communément admise, de l'urbanisme comme savoir de l'action est récurrente, mais elle reste, de mon point de vue, trop courte ou du moins insuffisamment précise. L'action qualifie en effet un

---

<sup>3</sup> “Physical planners and urban designers will miss a discussion of the three-dimensional city, but this is not my domain, and I refer them to the well-known ‘urban design manifesto’ by Allan Jacobs and Donald Appleyard (1987), where these matters are taken up in a context not very different from the value premises that underlie the present essay.” (Friedman, 2000)

passage à l'acte que les Grecs découplait en *praxis* et *poïesis*, soit l'acte qui résulte du choix politique, d'une part, et l'activité concrète qui en découle à travers la fabrication d'un artefact (restant lui-même, au cours du processus de sa réalisation, soumis aux retournements du politique), d'autre part.

Il semble que la fortune de cette définition ne soit pas sans rapport avec le passage d'une conception technique, fonctionnelle, voire étatique (*top down*), vers une conception collaborative, plus sociale et moins centralisée de l'urbanisme (*bottom up*). Cette évolution a touché d'abord l'Amérique du Nord, avec l'*advocacy planning* de Paul Davidoff, dès les années 1960, puis l'Europe, avec les ateliers populaires d'urbanisme, actifs dans les luttes urbaines qui ont suivi mai 1968 (M. Castells, 1973). Elle a conduit à mieux lier deux moments de la pratique urbaniste, les études préliminaires (diagnostic) et l'action opérationnelle (projet), à introduire entre ces deux moments une boucle de rétroactivité, et à transformer un processus autrefois linéaire en un processus itératif, incrémental (F. Ascher, 1995).

Ordinairement la fabrication de la ville se déroule en effet selon deux séquences qui continuent de structurer l'amont et l'aval de l'aménagement : celle du constat, qui, en pointant une demande latente ou exprimée, en précise la nature et les attentes, provoque la décision et la suit, et celle de l'opération qui transforme le territoire concerné pour s'ajuster, sinon répondre à la demande mise en évidence et entendue.

Intéressons-nous d'abord au premier moment, communément appelé « diagnostic », pour y déceler ce qu'il a de particulier en urbanisme, et le lien qu'il entretient, en s'intéressant à l'« anormal », avec la normativité. Il s'agit en effet de prendre connaissance d'une situation territoriale qui fait problème, de l'identification d'un état insatisfaisant. On n'est donc pas dans la posture d'une observation organisée pour la seule connaissance de la ville ou d'un de ses aspects. Cette dernière peut intéresser une discipline qui limite son objet à rendre compte et à expliquer un phénomène urbain quelconque (p. ex. les types de logements et leur répartition dans la ville pour en produire l'atlas). Cette connaissance est de l'ordre de l'analyse et intéresse certes la recherche urbaine. Mais celle que poursuit l'urbanisme n'a pas une visée de pure connaissance ; elle est instrumentée pour résoudre un problème qui est nécessairement traversé par des arrière-pensées sociales, voire morales, et que traduisent les termes du questionnement : le manque de logements, la lutte contre le logement « indigne », etc. Le terme de diagnostic, presque propriété de la pratique médicale, invite à une nouvelle analogie avec cette discipline, si l'on ne se rappelait que son étymologie renvoie, par sa racine grecque, à la connaissance, mais à un type de connaissance ciblée, soit un « raisonnement menant à l'identification de la cause (l'origine) d'une défaillance » (*Wikipedia*). A la différence de l'analyse, exhaustive en regard de l'objet qu'elle observe (p. ex. l'anatomie, s'il s'agit du corps humain), le diagnostic se focalise sur le dysfonctionnement pour en découvrir la cause et y apporter « remède ». La « proposition » est le remède de l'urbanisme, sachant que le préventif en urbanisme, la « prévision », fait souvent jeu égal avec le curatif (la production de logements neufs versus la « rénovation ou la réhabilitation », pour rester dans le domaine de l'habitat).

A la différence d'autres sciences sociales, comme la science politique, qui peut faire, d'un régime de pouvoir et de son exercice, son objet d'étude, en analysant sa structure et son fonctionnement, l'urbanisme n'a pas principalement la visée d'une connaissance « objective », qui se limite à dévoiler en laissant les risques de l'action à d'autres. Sa finalité consiste d'abord, en s'appuyant sur des études empiriques réalisées souvent en dehors de son champ *stricto sensu*, d'en faire une réappropriation circonscrite, socialement et spatialement, de façon à comprendre l'origine politique, sociale,

économique, environnementale, d'une absence ou d'une anomalie dans l'organisation socio-spatiale de tel ou tel fragment de territoire. On peut dire, en s'inspirant de H. Simon, que, pour le diagnostic, si l'objectivité est recherchée pour comprendre une situation à problème, elle est cependant « limitée », en raison de la normativité qui enveloppe la séquence qui va suivre, celle du projet.

#### 1.4. Un entre deux : la co-perception et la co-conception

Le diagnostic n'est donc pas une connaissance indifférente au projet à mettre en œuvre, il en est la condition et la préparation ; il en fait partie au sens où Friedman parle, pour préciser sa pensée théorique et à propos de son modèle transactionnel, de la « connaissance-action ». Bien que les praticiens aient souvent dû, par le passé, s'appuyer sur des études générales, souvent détachées de la demande identifiée, le diagnostic ne peut plus se satisfaire d'être une connaissance comme celle que construit la rationalité scientifique ou du moins comme cette dernière conçoit la production de la vérité scientifique. Il est la production d'un savoir (que l'on pourrait dire pré-normatif) sur une situation qui ne devrait pas être ou contre laquelle la société doit se prévenir pour ne pas y être exposée. Les risques d'inondation ou d'immersion sont un bon exemple du type de phénomènes naturels, pour partie prévisibles, que l'urbanisme a besoin de comprendre, en s'appuyant sur les sciences dont c'est le seul objet, pour penser, en osmose, la capacité de résilience des établissements humains exposés à ces risques. Le diagnostic n'est pas seulement une « observation », il devient une « co-perception » avec ce qu'une telle notion peut contenir de vécu et de subjectif.

Car, aussi bien les risques naturels (qui ne le sont plus seulement, tant l'homme y prend sa part), de plus en plus fréquents, que la déshérence des quartiers de grands ensembles construits dans les années 1960, ont fait surgir, pour le décideur comme pour l'urbaniste, un interlocuteur qui avait auparavant la même condition de relative passivité que le « patient » du médecin. On concevait les aménagements pour lui mais aussi sans lui. Les choses ont changé de nos jours, modifiant assez profondément les pratiques, mais aussi les théories urbanistiques, en particulier la relation « connaissance-action » qui devient une chaîne en boucles « rétroactive » (pour penser comme Morin), articulant « connaissance—co-conception—co-opération ». Le qualificatif « partagé » qui accompagne souvent aujourd'hui le terme « diagnostic » traduit cette nouvelle réalité. Elle se construit aussi en théorie à partir de certaines expériences. On peut citer à ce sujet la démarche adoptée pour traiter les conséquences et le retour possible d'un ouragan comme *Sandy* dans la région de New York (2012) (voir l'ouvrage passionnant *Rebuild by Design*, 2015), mais aussi celle qui a été adoptée pour la nouvelle métropole Aix-Marseille. Pour cette dernière, l'organisation de « randonnées métropolitaines », dans le cadre de la consultation urbaine, apporte, aux éléments du diagnostic partagé initial, une épaisseur rapprochant les équipes de projet de la réalité des territoires concernés (L. Théry, 2016). Les Nord-Américains ont même repris, à la vieille culture de l'École des Beaux-Arts de Paris, la notion et la pratique de la « charrette », dont la signification initiale est profondément enrichie en devenant session intensive de co-conception d'un projet en lien étroit avec les habitants intéressés (<http://charretteinstitute.org/>).

## 2. LES VALEURS EN URBANISME

La dimension de valeur imprègne donc déjà le diagnostic : celui-ci focalise son attention, non sur ce qui est et se prête à l'objectivation, mais sur ce qui n'aurait pas dû être pour une communauté humaine (autre exemple : la tempête *Xynthia* en 2015 sur la côte

atlantique) ou pour un ensemble naturel apprécié d'une population (pensons à l'incendie d'un massif forestier avec la faune et la flore qu'il accueille) ou sur ce qui, à manquer sur un territoire donné (un équipement), freine l'épanouissement d'un groupe humain.

### 2.1. Le normatif, un obstacle épistémologique ?

Cette dimension de valeur traverse encore plus amplement ce qui devrait être et deviendra la finalisation matérielle de l'action : la proposition ou le projet qu'un collectif d'acteurs va penser, décider et réaliser, pour palier la situation insatisfaisante identifiée, et pour lesquels il sera encore fait appel, comme pour le diagnostic, à des groupements d'urbanistes.

Or, si la fiabilité d'un diagnostic « sérieux » sauve la face de l'urbanisme (son ambition de rigueur), il n'en est plus de même pour le projet. Et, dans le contexte français, il faut bien le constater, la dimension de valeur est, sous l'effet de l'esprit de géométrie propre à notre culture, largement refoulée derrière des exigences d'organisation, d'ordre, de cohérence, derrière cette rationalité technique, économique, sanitaire, sociologique, plutôt que sociale, que nous devons au positivisme scientifique. On voit ainsi comment, au XIXe siècle, le tracé d'un boulevard reprend la logique géométrique simpliste selon laquelle le plus court chemin d'un point à un autre est la ligne droite, pour s'affranchir de ce que Le Corbusier appellera, plus tard, le « chemin des ânes » (*Urbanisme*, 1925) et comment, encore bien plus tard, pour le quartier Italie à Paris, la convocation de la salubrité, pour justifier la rénovation « bulldozer », aura raison d'une vie sociale intense en dépit d'un inconfort réel (H. Coing, 1966).

Dans les écrits français d'urbanisme, on ne trouve pas cette absence de gêne qu'ont les Nord-Américains avec les valeurs ; ce que les plus connus d'entre ces derniers nomment la « bonne ville », qu'il s'agisse de Lynch ou de Friedmann, n'a pas vraiment d'équivalent dans la littérature française. Le beau (à part ce qui touche au patrimoine bâti) a d'ailleurs subi le même sort que le bon et Le Corbusier n'a pas été le dernier à en faire la chasse en préconisant une « esthétique de l'ingénieur » (*Vers une architecture*, 1924).

Pourtant, si les Modernes ont été à l'avant-garde d'un rationalisme intransigeant, leur liquidation radicale de la valeur n'est en réalité qu'apparente; pour preuve, dans la version de la charte d'Athènes rédigée par Le Corbusier, le constat des maux de la ville est prolongé par des injonctions catégoriques : « il faut exiger... ». Les valeurs du « beau » et du « bon » sont, dans ce modèle « progressiste », remplacées par des considérations « fonctionnelles », une morale « machiniste », pour reprendre un adjectif cher à Le Corbusier, et sans doute « horlogère », dans le plus profond de son inconscient. Cependant il faut admettre qu'aux termes d'un combat de près d'un demi-siècle, c'est cette vision de l'urbanisme qui imposa son hégémonie au lendemain de la seconde guerre mondiale, en France tout particulièrement. Et son souvenir reste encore aujourd'hui vivace, car, lorsqu'une nuance de valeur traverse les textes, elle passe par des vocables comme « amélioration » dont le signifié est ambigu. Même s'il tient sa racine du superlatif de l'adjectif « bon », il sous-entend la plupart du temps une augmentation d'efficacité économique, sanitaire, véhiculaire... Malgré tout, la valeur reste à l'affût, et elle avance, aujourd'hui, sous des termes moins masqués, qui définissent des qualités nouvelles en rapport avec les attentes de notre temps : ville durable, créative, intelligente, etc.

En réalité, la doctrine fonctionnaliste, assez admirablement ajustée au développement capitaliste de la reconstruction, s'était dégradée en dogme à la fin des Trente Glorieuses. Elle a suscité alors un mouvement de critique général, y compris interne. Le philosophe



Henri Lefebvre a représenté l'opposition intellectuelle la plus virulente et la plus écoutée, inspirant les « luttes urbaines » (M. Castells, 1973) qui ont prolongé le mouvement de Mai 68. « La révolution urbaine » (H. Lefebvre, 1970) participe d'une doxa révolutionnaire dont l'influence, internationale, est loin d'être éteinte avec la réaffirmation du « Droit à la ville », totalement fondée, tant l'aménagement « tombe de plus en plus dans les mains d'intérêts privés ou quasi privés » (D. Harvey, 2011 : 30). De même, la dénonciation de l' « idéologie spatialiste », système de pensée fondant l'harmonie sociale sur des formes urbaines idéales, reste très présente dans la critique de la rénovation des grands ensembles, et nie tout effet, même secondaire, différé ou indirect, de la forme urbaine sur les rapports sociaux.

Or cette posture critique d'inspiration marxiste, qui ne cache pas ses positions politiques tout en se déclarant attachée à l'éthique de la science moderne, revendique aussi le postulat de la « neutralité axiologique », théorisé, chacun à sa manière, par ceux qui ont donné ses lettres de noblesse à la sociologie moderne : Durkheim et Weber<sup>4</sup>.

## 2.2. Normativité et neutralité axiologique

Le sociologue Fabrice Muller, parmi d'autres, a cependant souligné les difficultés de Durkheim comme de Weber avec la normativité des sciences sociales. Il montre comment le dernier peine à cloisonner « le savant et le politique », à justifier la séparation qu'il avait faite entre les jugements de valeur (*Werturteil*), la sphère « où règne l'évaluation normative », et les rapports aux valeurs (*Wertbeziehung*), la sphère des « faits régie par des lois de causalités ». Au soir de sa vie, dans un congrès à Vienne, en 1909, « il remet en cause la possibilité de séparer de manière tranchée le domaine des faits de celui des valeurs, et donc le procédé de neutralité axiologique en tant que tel. » (F. Muller, 2000).

De la même façon, Durkheim ne respectera pas l'opposition méthodologique qui le séparait initialement de Weber : celle qui consiste à « aller des choses aux idées plutôt que des idées aux choses » et par conséquent à se libérer des « prénotions ». Contredisant *Les règles de la méthode sociologique* (1895), il écrit ainsi, dans un texte tardif de 1914 cité par Muller, et à propos de la religion : « Quiconque n'apporte pas à l'étude de la religion une sorte de sentiment religieux ne peut en parler ». Dans son cours *Pragmatisme et sociologie* (1913-1914), il affirmera : « De même que la science des choses physiques nous permet de redresser celles-ci, la science des faits moraux nous met en état de corriger, de redresser, de diriger le cours de la vie morale. »

En urbanisme, la normativité, ce qui « devrait être », pour transformer une situation d'espace insatisfaisante, c'est-à-dire « ce qui est » (et nécessite le recours aux sciences d'observation, dite « fondamentales »), est en général signalée de manière très subreptice, et rares sont les chercheurs qui, dans la discipline, en font un élément important de leurs travaux.

Denis Martouzet fait exception : dans une contribution de 2002, il accorde à la normativité une place inhabituelle, ce qui l'oriente vers cette définition du *planning* : « L'aménagement-urbanisme apparaît ainsi comme le champ interdisciplinaire du changement spatial volontaire et normatif [...]. La portée politique et normative de l'aménagement-urbanisme reste primordiale. » Un tel type de remarque peut paraître aller de soi pour un économiste (Keynes pensait sa discipline comme une « science morale »), comme pour un juriste. Ça ne l'est pas pour un sociologue tant sa discipline le

---

<sup>4</sup> Ceux qui, après des études d'architecture ou d'ingénieur, ont entrepris une thèse en sciences sociales, savent à quel point il leur a fallu se plier aux impératifs de la distanciation, réclamée par la posture de l'objectivité, et ravalier les « mauvaises habitudes » de la pratique du projet, avec le monde de valeurs qu'elle embarque.

met sans cesse en garde contre les glissements de ses analyses vers les jugements de valeurs, prévention moins affirmée chez l'historien et le géographe (Paul Veynes concevait l'histoire comme un « roman vrai » et la géographie, de son côté, a bien perçu le potentiel d'employabilité que pouvait offrir l'aménagement du territoire).

Martouzet fait suivre cette assertion d'un long et très intéressant développement dans lequel il remet en cause le rationalisme issu du cogito cartésien. S'appuyant sur les travaux d'auteurs connus (Russel, Gödel, Wittgenstein, Simon), il en dit les limites et souligne les conflits de rationalité auxquels il conduit : « ... face à l'échec du rationalisme on a choisi encore plus de rationalisme ». Considérant que l'interdisciplinarité renforce encore la normativité, Martouzet arrive à la conclusion que les concepts des autres disciplines, en plus de s'adapter à l'urbanisme, doivent modifier leur structure pour y être plus directement utilisables. « L'enseignement [de l'aménagement et de l'urbanisme] se situe nécessairement dans un entre-deux qui peut fluctuer selon les options choisies, selon que l'on veuille se positionner comme étant plus près de l'exactitude, de la globalité ou plus près de l'opérationnalité en vue de la professionnalisation ». Selon cette optique, le risque normatif ne décrédibilise pas l'urbanisme, il en colore diversement les séquences.

Plus récemment, lors d'une conférence donnée à l'EHESS en 2015, le sociologue américain Andrew Abbot (Université de Chicago) pousse la remise en cause de la neutralité axiologique encore plus loin. Abbott estime en effet que « la pensée libérale-contractualiste », c'est-à-dire le système de pensée apparu avec les Lumières, en Occident, a été fondé sur des prémisses qui doivent être entièrement reconsidérés. Les sciences sociales, leurs travaux, divisés en recherches empiriques (« ce qui relève du régime de la vérité ou de la fausseté ») et normatives (« ce qui relève du régime du bien ou du mal »), sont, de son point de vue, « une réponse intellectuelle aux problèmes posés par tout un ensemble de phénomènes sociaux qui perturbaient les sociétés européennes et nord-américaines au XIXe siècle ». En dépit de leurs efforts pour établir des « frontières entre le normatif et l'empirique », les sciences sociales, « nées du creuset de la modernité... ne pouvaient que [les] mêler ».

Par conséquent, affirme-t-il, «... en dépit de la célèbre déclaration de Max Weber, selon laquelle les sciences sociales peuvent être purement scientifiques, c'est-à-dire dénuées de valeur, il nous faut parvenir à l'évidence. Une telle affirmation est non seulement impossible, elle est également absurde d'un point de vue logique. Les sciences sociales sont donc inéluctablement normatives... ». Inspirée par Hobbes, Locke et Rousseau, « une ontologie normative sous-jacente du social » imprègne toute la pensée des sciences sociales, y compris le marxisme. Appelant à la refondation d'une nouvelle théorie normative, adaptée à l'existence d'un monde ouvert, il souligne, en conclusion, qu' « on ne peut jamais échapper à la normativité des sciences sociales. Elles sont normatives par principe. »

### 3. ASSUMER LA PARTICULARITE NORMATIVE DE L'URBANISME

Le questionnement soulevé par Abbott concerne pleinement les études urbaines et, en leur sein, si on retient ce rapport d'inclusion, l'urbanisme. Si l'on préfère une autre structuration du domaine, plus clivante, séparant nettement les études urbaines, la planification et le design urbain, le raisonnement ne vaut pas moins pour les uns que pour les autres. Et le refoulement du normatif, que l'on perçoit dans les travaux français, et qui contraste avec l'approche nord-américaine, vaut d'être interrogé. Une conception et une évolution différentes de la culture des Lumières n'y sont sans doute pas étrangères, et la lucidité d'Abbott nous met sur la piste d'une clarification.

### 3.1. Le normatif, du diagnostic au projet

Dans les instituts ou écoles d'urbanisme, on établit fréquemment, d'une manière plus ou moins consciente, mais bien présente, une discrimination entre les savoirs scientifiques, auréolés du prestige des « vraies » sciences, fondées sur une exigence d'« objectivité », d'un côté, et les apprentissages du projet, compromis par la présence, à peine dissimulée, des valeurs, d'un autre. S'y ajoutent des modalités pédagogiques que supplante le prestige du cours magistral, considéré comme le couronnement de la pensée.

Or, dans la démarche de projet, les choses sont aujourd'hui moins simples qu'à l'époque où de brillantes compositions urbaines, dessinées comme des projets beaux-arts à grande échelle, succédaient, sans lien très pertinent, à des considérations socio-économiques et techniques très générales, d'apparence si savante pouvaient-elles paraître.

Et ceci pour au moins trois raisons. La première renvoie au fait que les sciences sociales, comme le dit Abbott, n'échappent pas à la normativité. La seconde est liée au fait que, en matière de conception de projets (*urban design*), les acquis théoriques se sont renforcés et l'on peut en faire remonter le tournant dans les années 1950, à la fin des CIAM, et au moment où Harvard ouvre un département de cette spécialité à la *Graduate School of Design* (C. Maniaque, 2006). Enfin, la troisième raison me paraît liée à l'interpénétration qui s'est opérée entre le moment des études et celui du projet, dont j'ai parlé un peu plus haut.

Désormais les diagnostics menés à la lumière des apports des savoirs « objectifs » sont certes plus robustes ; tout en devant se garder de la présomption d'infailibilité, ils sont en capacité d'éclairer les possibles qui s'offrent à la résolution des dysfonctionnements identifiés. Mais, d'un autre côté, les figures, les dispositifs ou les modèles spatiaux, circulant dans la sphère des réalisations existantes et mobilisés lors de la formulation-formalisation des projets, ont fait l'objet d'élaborations théoriques plus poussées, mieux articulées aux diagnostics, plus à l'écoute des « laboratoires de plein-air » (Callon, Lascoumes, Barthe, 2002) initiés par le monde habitant, plus fréquemment mises à l'épreuve de la réalisation et de l'évaluation.

En dépit de ces évolutions, il reste difficile de réduire les préventions qui entourent l'activité de projet : elles proviennent de la conviction ancrée dans la science classique, et activée par le postulat d'objectivité, selon laquelle la normativité, avec les jugements de valeur qu'elle porte, ne peut éviter, en pénétrant le projet d'urbanisme, d'en compromettre la rigueur conceptuelle. Malgré toutes les garanties relatives aux données et aux méthodes qui auront pu entourer l'analyse de l'espace destiné à être transformé, toute proposition visant au changement d'un territoire quelconque, parce qu'elle est orientée par des choix politiques, économiques, sociaux, formels et environnementaux, qui sont souvent, pour certains d'entre eux, des conjectures dont on ne mesure pas tous les paramètres ni toutes les effets périphériques, reste entachée de soupçons aussi bien pour la démarche qui y a conduit que pour les résultats qu'elle prétend atteindre.

### 3.2. Le projet comme mode de production de connaissance

On exige ainsi un peu trop immédiatement l'« administration de la preuve » qui prévaut dans la démarche scientifique pour évaluer les projets et condamner les échecs de certaines opérations ou de certains aménagements, sans toujours analyser sérieusement leur origine, et entretenir ainsi les soupçons sur la fragilité (le manque de « robustesse », comme on dit aujourd'hui) de la solution que représente tel ou tel projet.

Admettre que la normativité parcourt aussi les études empiriques et se défaire de la culpabilité qu'elle fait peser sur l'activité de projet est une première étape pour inviter à plus de modestie les « scientifiques » et réduire la discrimination entre la part scientifique et la part créative de la pratique urbaniste.

Il faut cependant avancer dans la clarification de cette « boîte noire » que constitue la conception de projet et, surtout, lui restituer une efficacité heuristique contestée. Le milieu balbutiant de la recherche en architecture avait engagé, dans les années 1970, avec l'« architecturologie » de Philippe Boudon (1971), puis la recherche sur le projet de Michel Conan (1990), qui s'appuyait notamment sur les travaux du nord-américain Donald Schön (1983), une exploration de la conception de projets, prolongée par d'autres travaux mal connus et trop peu reconnus (Prost, 1992, Tric, 1999). L'« Anthropologie du projet » de Jean-Pierre Boutinet (1990) a eu un plus grand retentissement, bien qu'également inscrit dans un champ particulier (la psychologie cognitive). Mais l'étendue des domaines que l'auteur abordait, du projet politique au projet personnel, en passant par le projet d'aménagement, a sorti le concept de son étroitesse technique antérieure en même temps qu'elle a fait apparaître sa modernité sociétale (J.-P. Boutinet, 1990). Récemment les travaux de Nadia Arab portent un regard qu'elle affine aux sciences de gestion, en s'inspirant des travaux de C. Midler sur l'innovation (N. Arab, 2007). Bruno Latour avait initié ce type de travaux en reconstituant le projet de métro automatique Aramis, et avait tiré, de cette observation et d'autres, les prémisses d'une « anthropologie symétrique », appréhendant les artefacts comme des « quasi-objets », des dispositifs pénétrés d'humain, ce qui ébranlait les postulats de la science classique (B. Latour, 1992).

Cependant que se développait une « recherche-action », voire une « recherche-crédation » (C. Després, G. Vachon, A. Fortin, 2011), qui peuvent s'apparenter à ce qui est communément appelé la recherche appliquée, distincte de la recherche fondamentale, l'ingénieur et économiste Jean-Louis Le Moigne est sans doute parmi ceux qui sont allés le plus loin dans l'idée d'une recherche par projet, en empruntant à Giambattista Vico (1774) le concept de *l'ingenium*, que l'activité d'inventeur de Leonardo da Vinci illustre avec le plus d'évidence. *La modélisation des systèmes complexes* (1990) participe ainsi d'une « méta-théorie », d'une « épistémologie constructiviste » qui distingue les « sciences de l'artificiel » (H. Simon, 2004, 1969), faites par l'homme pour l'homme, des sciences de la nature dont la connaissance est fondée sur l'analyse. On sait la complicité que Le Moigne a nouée avec Edgar Morin et sa théorie de la « complexité ».

Le projet urbain, quelle qu'en soit l'échelle, entre manifestement dans cette nouvelle conception de la science, et participe de la construction de connaissances, dans le domaine des créations humaines - sur ce qui existera, donc-, pas moins que les sciences d'observation des phénomènes naturels et humains n'en produisent sur ce qui existe.

Le projet de territoire présente cependant une spécificité qui lui vient du poids manifestement plus important des valeurs qu'il embarque. Et s'il est intéressant de connaître comment le projet se fait (ce qui permet de rester dans le confort des sciences positives), il n'est pas moins important de savoir aussi ce qu'il fait, aux hommes et à leur environnement. A cet égard, il est incontestable que le niveau de complexité du projet de territoire dépasse celui de bien d'autres artefacts (la voiture, p. ex.), par ses incidences sociétales, ce qui entraîne de notables difficultés à en mesurer les résultats, les bons comme les moins bons.

Ainsi, comme il existe dans les sciences d'observation, et particulièrement en ce moment, des théories qui nous renvoient à l'obscurité médiévale, pour certaines, ou à la négation de vérités qui se sont récemment imposées, comme l'origine anthropique du

réchauffement climatique, pour d'autres, il existe, du point de vue du projet urbain, autant d'entreprises aberrantes (le mirage de la « ville durable » de *Masdar City* à Abou Dhabi en est un exemple éloquent) que de propositions qui font progresser la perspective de territoires plus vivables. Ces dernières participent, à travers leurs innovations techniques et sociales, à une meilleure connaissance de l'interaction des hommes entre eux, avec l'environnement qu'ils ont construit et avec la nature. L'urbaniste doit y porter la plus grande attention et mettre la connaissance qui en résulte, décrite, analysée et théorisée, dans les archives de la littérature spécifique de sa discipline<sup>5</sup>.

### *En conclusion*

Un nouveau regard sur l'urbanisme est possible via ce qui, par la voix d'Abbott, s'annonce comme une prochaine révolution paradigmatique dans les sciences sociales, et remet en cause la « pensée contractualiste » née en Occident. Elle donne de la crédibilité à une production théorique en urbanisme, sous-évaluée, que l'on peut considérer comme spécifique d'une discipline à part entière. Les doutes sur la portée scientifique de cette production ne sont pas moindres que ceux qui pèsent sur toute production de connaissance en sciences sociales, normative par essence. La mise à l'index de certaines propositions théoriques comme doctrines appelle dès lors un peu plus de vigilance.

Comme Edgar Morin a eu l'occasion de le montrer, doctrine et théorie peuvent alternativement basculer l'une vers l'autre et frôler le risque du dogme (E. Morin 6, 1991 : 132 sq.). Ainsi, la critique de la doctrine du Mouvement moderne a été à l'origine d'une activité de recherche et de production d'écrits qui, depuis Jane Jacobs, comptent dans le champ urbain, pas seulement pour le regard critique ou utopique qui les inspire, mais aussi pour les rejaillissements concrets qu'ils ont provoqués dans l'aménagement des territoires.

Les Nord-Américains ont certes une propension aux classements, mais au moins leur *Top 10 Books* des publications du domaine a l'avantage de les signaler et de faire émerger une littérature du *planning* (et le désavantage d'exclure tout ce qui s'est écrit dans une autre langue que l'anglais). En tout cas, cet affichage fait quelque peu écho à l'inventaire auquel j'invitais en 2004, comme l'une des modalités de reconnaissance de l'urbanisme comme discipline. Sur ce plan, les ouvrages collectifs émanant de la sphère professionnelle qui rendent compte de démarches innovantes ne sont pas à boudier, car ils témoignent de la mise à l'épreuve de tentatives théoriques indéniables (le statut du texte fondateur de I. Cerda, *Teoria general de la urbanization* (1867), dont l'une des sources est l'*Ensanche* de Barcelone, est d'ailleurs de cette nature).

Ainsi l'ouvrage *Rebuild by Design* (2015) comme *La Métropole par le projet* (L. Théry, 2016) me paraissent exemplaires d'un type de production où diagnostic et projet, pensée écrite et « pensée visuelle » (R. Arnheim, 1976, 1969) dialoguent heureusement pour la conception de projets novateurs, à bonne distance de l'« oculocentrisme » d'un certain urbanisme et du « discours anti-visuel » de bien des sciences sociales (O. Söderström, 2000).

---

<sup>5</sup> Je ne peux m'empêcher de compter dans cette littérature, pour exemple, le livre étonnant d'actualité d'un des fondateurs de l'IUAR, Georges Meyer-Heine, *Au-delà de l'urbanisme* (1968), récemment réédité (L'Aube : 2016). Il traçait, déjà, des lignes de sens, notamment avec la notion de sacré, pour un urbanisme pensé comme un humanisme, ce que rappelle aujourd'hui la théorisation concrète de Jan Gehl.

Enfin, en prolongement du sujet central du présent texte : la normativité en urbanisme, et de la conclusion à laquelle il m'a conduit, j'afficherais volontiers, pour les formations en urbanisme, ces quelques points d'une réflexion à engager.

1/En admettant que la normativité imprègne aussi bien les études empiriques que la conception de projets, on s'attachera à rétablir la légitimité de cette dernière et son importance dans la formation en urbanisme.

2/En considérant la démarche de projet comme une autre voie de la recherche, on sortira des limites de l'analyse et, comme y invitait récemment Didier Roux<sup>6</sup>, du cloisonnement entre recherche fondamentale et recherche appliquée (D. Roux, 2017), entre connaissance-objet et connaissance-projet (J.-L. Le Moigne), et, pour l'urbanisme, entre diagnostic (supposé être « robuste ») et projet (suspect d'être insuffisamment fiable).

3/ En sachant que les contributions des savoirs de l'urbain se font souvent, à partir de disciplines installées, dans des formalisations textuelles, statistiques, voire mathématiques, il convient de ne pas négliger ce qui transite par d'autres langages, en particulier la « pensée visuelle », qui, elle-même, en partant de sa longue histoire, inspire sans cesse de nouvelles applications, notamment numériques, en même temps qu'elle s'en nourrit dans le cadre de collectifs d'acteurs élargis (O. Söderström, 2000).

4/ En admettant que l'urbanisme se distingue des autres sciences sociales par la place qu'y occupent à la fois l'espace et le projet, et même s'il lui faut puiser ses connaissances de domaines toujours plus nombreux, il est souhaitable de renforcer les apprentissages à la pratique de projet, en fusionnant plus amplement diagnostic et projet, demandes sociales, spatiales et environnementales, en y intégrant la recherche de « plein-air ».

On pourrait ainsi s'orienter, pour reprendre les termes de G. Dupuy et L.-G. Benguigui (2015), vers une « interdisciplinarité projectuelle ». Elle ferait contrepoids aux pressions de « l'interdisciplinarité offensive », décelée par les mêmes auteurs, dont la « robustesse scientifique » reste pour l'heure plus efficace pour comprendre ce qui est que pour concevoir ce qui devrait être.

5 /Enfin, en me référant à mes expériences d'enseignant en école d'architecture (1974-1994) et à l'université (1994-2014), de participation à des formations intégrées, de direction d'un *Erasmus-Mundus* dont les étudiants étrangers venaient pour moitié d'une formation d'architecte, il me paraît nécessaire d'associer les écoles d'architecture et de paysage, aux avant-postes de la culture du projet, avec les formations d'urbanisme, dans des structures interuniversitaires pluridisciplinaires (à l'exemple du futur IMVT - Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires – de Marseille).

## *Bibliographie*

ABBOT A., 2015, « L'avenir des sciences sociales », 37e conférence Marc Bloch, Grand amphithéâtre de la Sorbonne, 18 juin. URL : [https://www.canal-u.tv/video/ehess/xxxviie\\_conference\\_marc\\_bloch\\_andrew\\_abbott\\_l\\_avenir\\_des\\_sciences\\_sociales.18216](https://www.canal-u.tv/video/ehess/xxxviie_conference_marc_bloch_andrew_abbott_l_avenir_des_sciences_sociales.18216)

---

<sup>6</sup> Voir, à ce sujet, sa leçon inaugurale au Collège de France, disponible en visio-conférence sur : [https://www.youtube.com/watch?v=VD2HLik\\_mkg](https://www.youtube.com/watch?v=VD2HLik_mkg), par ailleurs mentionnée en bibliographie.

- ARAB N., 2007, « Activité de projet et aménagement urbain : les sciences de gestion à l'épreuve de l'urbanisme », in *Management & Avenir*, 2/2007 (n° 12), p. 147-164. URL : <http://www.cairn.info/revue-management-et-avenir-2007-2-page-147.htm>.
- ARNHEIM R., 1976, *La pensée visuelle*, Paris : Flammarion.
- ASCHER F., 1995, *Métapolis ou l'avenir des villes*, Paris : Odile Jacob.
- BEARD V. A., BASOLO V., 2009, "Commentary: Moving Beyond Crisis, Crossroads, and the Abyss in the Disciplinary Formation of Planning" in *Journal of Planning Education and Research*, 29: 233.
- BISKER J., CHESTER A., EISENBERG T. (Ed.), 2015, *Rebuild by Design*, NYC : Gendall, URL : <http://rebuildbydesign.org/resources/book>.
- BOUDON Ph., 1971, *Sur l'espace architectural : essai d'épistémologie de l'architecture*, Paris : Dunod.
- BOURDIN A., 2015, "L'enjeu de la théorie", in *RIURBA* N° 1. URL : <http://riurba.net/Revue/lenjeu-de-la-theorie/>.
- BOUTINET J.-P., 1990, *Anthropologie du projet*, Paris : P.U.F.
- BREUX S., COLLIN J.-P., CLOUTIER G., POITRAS C., 2015, "Les études urbaines et l'urbanisme au Québec, deux compagnons de route indissociables, indépendants et qui s'ignorent..." in *RIURBA* N° 1. URL : <http://riurba.net/Revue/les-etudes-urbaines-et-lurbanisme-au-quebec-deux-compagnons-de-route-indissociables-independants-et-qui-signorent/>.
- CALLON M., LASCOUMES P., BARTHE Y., 2002, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris : Le Seuil.
- CASTELLS M., 1973, *Luttes urbaines*, Paris : Maspéro.
- COING H., 1966, *Rénovation urbaine et changement social*, Paris : Les Editions Ouvrières.
- CONAN M., 1990, *Concevoir un projet d'architecture*, Paris : L'Harmattan.
- DESPRÉS C., VACHON G., FORTIN A., 2011, "Implementing Transdisciplinarity : Architecture and Urban Planning At Work" in N. Janssens & I. Doucet (Eds), *Transdisciplinary knowledge production in architecture and urbanism*, in *Urban and Landscape Perspectives*, Volume 11, p. 33-49. URL : [https://link.springer.com/chapter/10.1007%2F978-94-007-0104-5\\_3](https://link.springer.com/chapter/10.1007%2F978-94-007-0104-5_3).
- DUPUY G. , BENGUIGUI, L.-G., 2015, « Sciences urbaines : interdisciplinarités passive, naïve, transitive, offensive », in *Métropoles*, 16. URL : <http://journals.openedition.org/metropoles/5107>.
- FRIEDMANN J., 1987, *Planning in the public domain: from knowledge to action*, Princeton University Press, Princeton, NJ.
- FRIEDMANN J., 2000, "The Good City: In Defense of Utopian Thinking", in *International Journal of Urban and Regional Research*, Volume 24.2 June.
- FISCHLER R., 2015, « Cinquante thèses sur l'urbanisme et les urbanistes », in *RIURBA* N° 1. URL : <http://riurba.net/Revue/cinquante-theses-sur-lurbanisme-et-les-urbanistes/>.
- GEHL J., 2012, *Pour des villes à échelle humaine*, Montréal : Éd. Ecosociété.
- LATOUR B., 1992, *Aramis ou l'amour des techniques*, Paris : La Découverte.

- HARVEY D., 2011, *Le capitalisme contre le droit à la ville*, Paris : Éd. Amsterdam.
- LEFEBVRE H., 1970, *La révolution urbaine*, Paris : Gallimard.
- LE MOIGNE J.-L., 1990, *La modélisation des systèmes complexes*, Paris : Éd. Dunod.
- LYNCH K., 1981, *Good City Form*, Cambridge Ma, London : The MIT Press.
- MEYER-HEINE G., 2016 (1968), *Au-delà de l'urbanisme*, La Tour d'Aigues : L'Aube.
- MORIN E., 1977-2006, *La Méthode*, Paris : Seuil.
- MULLER F., 2000, « Durkheim, Weber, et la normativité du savoir » in *L Homme et la société*, N° 138, « Psy et société ». pp. 93-110. URL : [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/homso\\_00184306\\_2000\\_num\\_138\\_4\\_3245](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/homso_00184306_2000_num_138_4_3245).
- MANIAQUE C., 2006, « Harvard Graduate School of Design, une chambre d'écho pour les CIAM » in *La modernité critique* (J.-L. Bonillo, C. Massu, D. Pinson, Ed.), Marseille : Imbernon, pp. 49-62.
- MARTOUZET D., 2002, « Normativité et interdisciplinarité en aménagement-urbanisme », in *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 4 (octobre), Paris : Armand Colin, p. 619-642.
- PINSON D., 2004, "Urban Planning : an 'undisciplined' discipline ?" in *Futures* Vol. 36, Issue 4, London : Elsevier, p. 503-513. (Version française URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/hal-00789207/file/ArtUrbanismeFutures.pdf> ).
- PRIGOGINE I., STENGERS I., 1979, *La Nouvelle Alliance. Métamorphose de la science*, Paris : Gallimard.
- ROUX D., 2017, *Découvertes, inventions et innovations*, Paris : Collège de France-Fayard.
- SHÖN D., 1983, *The Reflective Practitioner: How professionals think in action*, London: Temple Smith.
- SIMON H. A., 2004 (1969), *Les Sciences de l'artificiel*, Paris : Gallimard.
- SÖDERSTRÖM O., 2000, *Des images pour agir, Le visuel en urbanisme*, Lausanne : Payot.
- THERY L. (dir.), 2016, *La métropole par le projet, Aix-Marseille-Provence*, Marseille : Ed Parenthèses.
- TRIC O., 1999, *Conception et projet en architecture*, Paris : L'Harmattan.
- VICO G., 2001, *La Science Nouvelle, Principes d'une science nouvelle relative à la nature commune des nations, 1744*, Paris : Fayard.